

N° 01353 /MFP/DGFP/DC

01 JUIN 2022

COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'organisation des concours administratifs de la session 2022, la sélection des intervenants au processus se fera par appel à candidature.

Les catégories d'acteurs concernées par ce mode de recrutement sont :

- les formateurs au cours de préparation en ligne des candidats dans les matières ci-après : Connaissance du Statut Général, Droit Administratif, Finances Publiques, Logique, Management des Organisations Publiques, Psychopédagogie, Rédaction Administrative, Mathématiques, Organisation Politique, Administrative et Judiciaire (OPAJ), Etude de cas, Français, Mise au net, Comptabilité, Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) ;
- les auteurs de sujets de composition ;
- les chefs de centre et adjoints ;
- les membres de secrétariat ;
- les surveillants ;
- le pôle médical d'urgence (Médecins et Infirmiers) ;
- les correcteurs.

Au titre des conditions générales, les acteurs sus-évoqués doivent ne pas être candidats pour la session 2022 des concours administratifs, mais justifier d'une expérience avérée dans l'organisation des examens et concours.

Par ailleurs, les conditions spécifiques à chaque catégorie d'acteurs seront précisées sur la plateforme d'inscription en ligne.

Les personnes désireuses de faire acte de candidature sont invitées à s'inscrire sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique, www.fonctionpublique.gouv.ci, du vendredi 03 au jeudi 30 juin 2022.

Fait à Abidjan, le



Anne Désirée OULOTO

01 JUIN 2022